



CONDITIONS PARTICULIÈRES ACTIVITÉS SPÉLÉO - COVID 19



Pour la pratique des activités de spéléologie, il est essentiel d'établir un protocole pour le matériel, les personnes et le moniteur encadrant pour le respect des barrières sanitaires

Tous les intervenants impliqués dans ce protocole

- **Doivent être en bonne santé, absence de signe clinique et ne présentant pas de température ;**
- **Ne sont pas des personnes contact, ni des personnes à risque.**

LE PUBLIC CONCERNÉ

Individuels, particuliers, groupes d'enfants (si autorisé, les professionnels se conformeront aux directives nationales et locales)

LA RÉSERVATION

RECOMMANDATION AVANT LA VENUE EN ACTIVITÉ

Certes nous ne connaissons pas encore les modalités du déconfinement mais des préconisations peuvent être faites à notre clientèle :

- ✓ Réservation par téléphone ;
- ✓ Respect des heures de rendez vous pour éviter le contact de publics ou familles différentes entre eux.

À la finalisation de la réservation, en plus des conditions de vente, envoi des conditions particulières concernant les mesures induites par les mesures contre le covid 19. Ces mesures sont acceptées en même temps que les conditions générales. Leur non respect est une cause d'interruption d'activité.

Ces conditions particulières concernent :

- Désinfection du matériel
- Condition d'exercices dans le respect des consignes et règles ;
- Adaptations d'activités : lieu ... ;
- Matériel nécessaire pour l'activité : masque à jeter ou en tissus, gel et lingettes,... en plus de l'équipement habituellement demandé ;

Les masques en tissus sont la propriété du client, il est responsable du nettoyage.

La structure D'oumiak Aventure, pourra pallier ponctuellement au manque d'équipement "sanitaires" d'un client en proposant masques et gants de prêt jetables et aux normes en vigueur. Un supplément sera facturé.

LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations seront réglées prioritairement à l'avance par moyens dématérialisés.

Dans le cas d'un règlement en espèces, la somme exacte sera remise dans une pochette plastique transparente permettant un comptage facile.

PROTOCOLES DE DÉSINFECTION DU MATÉRIEL ET PROTECTION DES PERSONNES

Pour la pratique de nos activités il apparaît essentiel d'établir un protocole pour le matériel pour le respect des barrières sanitaires.

NOTA :

Le matériel est obligatoirement manipulé par les participants porteurs de gants neufs.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Matériel prêté : quand celui-ci le permet : il est lavé régulièrement à 60°.



- ✓ Les combinaisons et les ceintures : nettoyage au savon et à l'eau et désinfection avec utilisation de produit en bain type Bacterless par trempage ou par pulvérisation "Fresh "ou isolés 48 heures.
- ✓ Les casques : nettoyage au savon et à l'eau et désinfection par pulvérisation "Fresh "ou les isoler 48 heures.



LE PROFESSIONNEL :

Port d'un masque à jeter ou en tissus et des gants jetables.

LES PARTICIPANTS :

Les participants doivent être en possession, en plus de l'équipement demandé normalement :

- D'un masque à jeter ou en tissus ;
- Des gants jetables ;
- D'une Charlotte jetable ou bonnet propre ;

PRESTATION À L'EXTÉRIEUR

Nous mettrons à votre disposition pour le nettoyage des mains avant et après l'activité :

- ✓ Un bidon d'eau et des essuies mains papier dans les véhicules ou lingettes pour le lavage des mains ;
- ✓ Du gel hydro alcoolique ou lingettes pour la désinfection des mains ;
- ✓ Une poubelle pour les gants, masques à jeter, lingettes, essuies mains usagées.

Les masques en tissus sont la propriété du client, il est responsable de leur nettoyage

Nota :

Le gel hydro alcoolique ne fonctionne pas sur des mains souillées (ex terre) donc il faut se laver les mains à l'eau et savon ou avec des lingettes nettoyantes adaptées, avant son utilisation.

DISTANCIATION

S'agissant de la pratique, il incombe aux professionnels d'adapter le déroulement de l'activité et le lieu pour que les mesures barrières de distanciation soient possibles.

Il semble opportun de veiller à encadrer des petits groupes d'individus. Prioritairement une famille ou un « foyer de confinement »

Nota :

S'il s'agit de personnes d'une même famille ou « foyer de confinement » le respect des mesures barrières de distanciation est facilité.

